CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202610587247

Entre :	et :
LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT LIP CLERMONT FERRAND 114 ROND POINT DE LA PARDIEU 63000 CLERMONT-FERRAND SIRET : 98132333000598 Contact Client : **Claire MALSERT** Tél client : 04 15 54 01 61 E-mail : clermont.industrie@groupelip.com N° Client : 502024353	**AFTRAL** 18 RUE LE CORBUSIER 63800 COURNON-D'AUVERGNE France SIRET : 30540504503250 Dossier suivi par : E-mail : sophie.aubier@aftral.com Tél : 04-73-62-10-02 N° de déclaration d'existence : 11750091675 auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.

ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
ENPO6D610011	**R484 Renouvellement CACES® - Cat 1** **Du 26/10/2026 au 27/10/2026** **Durée : 14,00 Heures**	**AFTRAL CLERMONT FERRAND LE CORBUSIER** **18 RUE LE CORBUSIER** **63800 COURNON-D'AUVERGNE**	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
ENPO04	479,00 €	1,0	479,00 €	20,00 %	95,80 €	574,80 €	6,08 %

Soit un total de 574,80 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	**Prénom**	**Date de naissance**	**Code session**
RICHER	Valentine	03/01/1992	ENPO6D610011

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE

Le 02/10/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

A

Le

Pour l'entreprise